



-Pour votre sécurité dans le commerce de véhicule

Conditions générales

Dispositions en matière de droits d'auteur

Dont le contenu doit rester confidentiel, est du domaine exclusif des destinataires. Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que l'utilisation, la distribution et la copie du contenu à l'intention de personnes situées à l'extérieur du donneur d'ordres est interdite – sauf accord de la part de Quality1 AG. Quality1 AG s'engage également vis-à-vis du demandeur de la présente offre de traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations le concernant. En cas d'infraction, Quality1 se réserve le droit de recourir à la voie judiciaire.

Index

1	Prémisses	3
1.1	Principes	3
1.2	Durée de la garantie	3
1.3	Devoirs du détenteur du véhicule	3
1.4	Véhicules susceptibles d'être assurés	3
1.5	Voitures exotiques	3
1.6	Sinistres survenant durant le délai de carence	4
2	Ensemble des prestations	5
2.1	La Garantie 1 étoile	5
2.2	La Garantie 3 étoile	6
2.3	La Garantie 5 étoile	7
2.4	La Garantie Easy 180	8
2.5	La „Tuning Garantie“	10
3	Prestations	11
3.1	Prestations de garantie 1/3/5 étoile	11
3.2	Prestations de garantie „Easy 180“	12
4	Exclusions	13
5	Dispositions	14
5.1	Cas de dommage	14
5.2	Sinistres en Suisse	14
5.3	Sinistres à l'étranger	14
5.4	Domaine d'application	14
5.5	Travaux de maintien/Service/Entretien	15
6	Fiche de garantie	16
6.1	Etablissement de la fiche de Garantie Quality1 (manuel)	16
6.2	Etablissement de la fiche de Garantie Quality1 (online)	16
6.3	Mobi Garantie	16
7	Primes	17
7.1	Garantie de raccordement sur voitures neuves	17
7.2	Règlement des primes	17
8	Matériel publicitaire	18
8.1	Commande	18

1 Prémisses

1.1 Principes

La Garantie Quality1 pourra être proposée exclusivement par les marchands de voitures d'occasion remplissant les conditions contractuelles suivantes :

- avoir signé un contrat de coopération avec Garantie Quality1
- travailler exclusivement avec Garantie Quality1
- examiner soigneusement les véhicules d'occasion et les remettre en état
- vendre en une année au moins 50% des véhicules munis d'une Garantie Quality1.

Le contrat de coopération Garantie Quality1 peut être résilié par lettre inscrite 14 jours avant la fin de chaque mois et ceci par chacune des deux parties. Toutes les fiches de garantie émises demeurent valables jusqu'à leur échéance.

A partir de la résiliation du contrat de coopération, il est interdit d'émettre de nouvelles fiches de garantie.

1.2 Durée de la garantie

La Garantie Quality1 demeure valable 12 mois/20'000 km ou 24 mois/40'000 km à partir de la date de livraison du véhicule (suivant la première éventualité).

1.3 Devoirs du détenteur du véhicule

Le détenteur du véhicule est strictement tenu à faire exécuter l'ensemble des travaux de contrôle et d'entretien d'une atelier automobile reconnu et capable et selon les prescriptions du constructeur, sinon toute demande de garantie devient caduque!

1.4 Véhicules susceptibles d'être assurés

La Garantie Quality1 pourra être accordée à toutes les voitures particulières et voitures de livraison jusqu'à 3,5T (exceptions : taxis, voitures de location et d'auto-école) ayant au maximum 100'000 km, resp. 150'000 km ou 180000km au compteur et qui remplissent les conditions suivantes :

Garantie 5 étoile	au maximum 7 ans / 110'000 Km
Garantie 3 étoile	au maximum 12 ans / 180'000 Km
Garantie 1 étoile	au maximum 12 ans / 180'000 Km
Garantie Easy 180	au maximum 12 ans / 180'000 Km

1.5 Voitures exotiques

En fonction du risque nettement accru et des conséquences en cas de sinistre, les véhicules suivants sont classés comme « exotiques » :

- Véhicules dont le prix de base à neuf s'échelonnent entre Fr. 100'000.- et Fr. 200'000.-
- Voitures avec un prix de base à neuf de plus de Fr. 200'000.- pas assurable.

1.6 Sinistres survenant durant le délai de carence

En principe, l'entreprise de vente s'engage à contrôler et à remettre en état le véhicule de manière soigneuse et professionnelle. Pour des sinistres qui surviennent dans les 14 jours suivant l'entrée en vigueur de l'assurance ou pour des dommages qui existaient, en pouvant le démontrer, avant le début de la garantie, vous devrez les assumer en tant que vendeur et ceci dans la mesure et dans le cadre des prestations de couverture. Dans le cadre des devoirs de diligence dévolus au vendeur, on applique un délai de carence de 30 jours pour les pièces (décelables sans problème et suffisamment tôt dans le cadre de l'inspection du véhicule) applicables aux roulement de roue, à la climatisation, la transmission, le joint de culasse et le verrouillage centralisé. Pendant la durée de carence, il n'existe aucune protection d'assurance de la part de Quality1 Garantie.

Aucun remplacement des frais de main-d'œuvre et de matériel pour des dommages, n'est effectué à une préparation insuffisante ou non mise en œuvre attribuer être.

2 Ensemble des prestations

2.1 La Garantie Quality1 1 étoile comprend les éléments suivants du véhicule:

Moteur

Culasse, joints de culasse, bloc cylindre, arbre à cames, poussoirs, soupapes, entraînement de l'arbre à cames, chaîne de distribution, courroie crantée et tendeur, guide de soupapes, entraînement, pistons, segments de pistons, bielles, bloc moteur, vilebrequin, coussinets de vilebrequin, carter d'huile, pompe à huile, boîtier de filtre à huile, contacteur de pression d'huile, turbo, y compris les pièces internes du circuit d'huile, moteur électrique (Hybrid).

Boîte de vitesses

Carter de boîte de vitesses, convertisseur de couple, y compris les pièces internes de la boîte de vitesses.

Entraînement

Traction tout-terrain, boîte de transfert, viscocoupleur, cardan de transmission, arbre de transmission, croisillons de cardans et joints homocinétiques, roulements.

Différentiel

Boîtier de différentiel, y compris les pièces internes du différentiel, couple conique, roulement de roue, Hybrid Synergy Drive (HSD)

Sont exclus de la couverture

Domages à des parties non couvertes, Joints, joints simmer, les liquides de refroidissement et l'antigel, les produits chimiques, les filtres en tout genre, les fluides hydrauliques, les huiles, graisses ainsi que tout autre lubrifiant. Tout dégât imputable à un manque d'huile ou d'antigel ou dû au gel.

Couverture additionnelle

Lors de la réparation d'un des postes mentionnés ci-dessus, nous assumons également les frais pour: les coûts découlant de travaux de mesure, d'essai et de réglage, les tuyauteries et flexibles en caoutchouc, les bougies d'allumage et de préchauffage.

2.2 **La Garantie Quality1 3 étoiles comprend les éléments suivants du véhicule:**

Moteur

Culasse, joints de culasse, bloc cylindre, arbre à cames, poussoirs, soupapes, guide de soupapes, entraînement de l'arbre à cames, chaîne de distribution, courroie crantée et tendeur, pistons, segments de pistons, bielles, bloc moteur, vilebrequin, coussinets de vilebrequin, carter d'huile, pompe à huile, boîtier de filtre à huile, contacteur de pression d'huile, turbo, y compris les pièces internes du circuit d'huile, moteur électrique (Hybrid).

Boîte de vitesses

Carter de boîte de vitesses, convertisseur de couple, y compris les pièces internes de la boîte de vitesses.

Entraînement

Traction tout-terrain, boîte de transfert, viscocoupleur, cardan de transmission, arbre de transmission, croisillons de cardans et joints homocinétiques, roulement.

Différentiel

Boîtier de différentiel, y compris les pièces internes du différentiel, couple conique, roulement de roue, Hybrid Synergy Drive (HSD)

Freins

Servo-frein, maître-cylindre de frein, répartiteur de pression de freinage, groupe hydraulique ABS, capteur de régime ABS, cylindre de frein (frein à tambours), pompe à vide, circuit hydropneumatique et pneumatique.

Refroidissement

Pompe à eau, radiateur/radiateur d'huile, élément de chauffage, viscocoupleur, thermostat, contacteur thermique et embrayage du ventilateur.

Direction

Boîtier de direction y compris les pièces internes, pompe de servo-direction, amortisseur de direction.

Alimentation incl. Système au gaz naturel

Pompe à essence, pompe d'injection, régulateur pression d'essence, injecteur, doseur distributeur, débitmètre d'air, soupape de ralenti accéléré.

Electricité (moteur)

Bobine d'allumage, distributeur d'allumage, le générateur hall, câble d'allumage, démarreur, alternateur avec régulateur.

Sont exclus de la couverture

Dommages à des parties non couvertes, Joints, joints simmer, les liquides de refroidissement et l'antigel, les produits chimiques, les filtres en tout genre, les fluides hydrauliques, les huiles, graisses ainsi que tout autre lubrifiant. Tout dégât imputable à un manque d'huile ou d'antigel ou dû au gel.

Couverture additionnelle

Lors de la réparation d'un des postes mentionnés ci-dessus, nous assumons également les frais pour: les coûts découlant de travaux de mesure, d'essai et de réglage, les tuyauteries et flexibles en caoutchouc, les bougies d'allumage et de préchauffage.

2.3 La Garantie Quality1 5 étoiles constitue une couverture intégrale

Elle comprend toutes les pièces et éléments de construction du véhicule!

Les positions suivantes sont par contre exclues:

- Les défauts à la carrosserie, peinture, joint de portes, charnière, arrêt de porte.
- manques d'étanchéité, bruits de sifflements et de coincements etc.
- Capotes : Cabriolet ou toit vinyle, hardtop (mecanic / electric / hydraulic)
- L'agencement intérieur/habitacle (tableau de bord, habillages, tapis, sièges, garnitures, coussins, etc.)
- Ordinateur de bord, Radio/lecteur de cassette ou de CD, système de navigation, téléphone mobile (Natel), multimédia, antennes de chaque type
- Pièces non admises par le constructeur
- Géométrie du train de roulement, pneus, jantes, equilibrer
- Les verres et autres matières utilisées en lieu et place du verre habituel.
- Phares complets, feux arrières, verres de clignoteurs, moteur de réglage, ampoules, ampoules Xenon, etc.
- Adaptice Cruise Control (ACC) incl. Système d'assistance de conducteur, système de contrôle pression des pneus
- Pièces d'usure (garnitures de freins/plaquettes/tambours, l'embrayage dans son intégralité, la commande de l'embrayage, les balais d'essuie-glace, l'installation d'échappement - collecteur compris, catalyseur, Filtre de particule de diesel, sonde Lambda)
- Services (travaux de contrôle et d'entretien, test antipollution, bougies d'allumages ainsi que tous les travaux de réglage et d'installation de l'allumage et de l'injection)
- Dommages à des parties non couvertes, les liquides de refroidissement et l'antigel, les produits chimiques, les filtres en tout genre, les fluides hydrauliques, les huiles, graisses ainsi que tout autre lubrifiant. Tout dégât imputable à un manque d'huile ou d'antigel ou dû au gel.

2.4 La Garantie Easy 180 comprend les éléments suivants du véhicule:

Moteur

Culasse, joints de culasse, bloc cylindre, arbre à cames, poussoirs, soupapes, guide de soupapes, entraînement de l'arbre à cames, chaîne de distribution, courroie crantée et tendeur, pistons, segments de pistons, bielles, bloc moteur, vilebrequin, coussinets de vilebrequin, carter d'huile, pompe à huile, boîtier de filtre à huile, contacteur de pression d'huile, turbo, y compris les pièces internes du circuit d'huile, moteur électrique (Hybrid).

Boîte de vitesses

Carter de boîte de vitesses, convertisseur de couple, y compris les pièces internes de la boîte de vitesses.

Entraînement

Traction tout-terrain, boîte de transfert, viscocoupleur, cardan de transmission, arbre de transmission, croisillons de cardans et joints homocinétiques, roulement.

Différentiel

Boîtier de différentiel, y compris les pièces internes du différentiel, couple conique, roulement de roue, Hybrid Synergy Drive (HSD)

Freins

Servo-frein, maître-cylindre de frein, répartiteur de pression de freinage, groupe hydraulique ABS, capteur de régime ABS, cylindre de frein (frein à tambours), pompe à vide, circuit hydropneumatique et pneumatique.

Refroidissement

Pompe à eau, radiateur/radiateur d'huile, élément de chauffage, viscocoupleur, thermostat, contacteur thermique et embrayage du ventilateur.

Direction

Boîtier de direction y compris les pièces internes, pompe de servo-direction, amortisseur de direction.

Alimentation incl. Système au gaz naturel

Pompe à essence, pompe d'injection, régulateur pression d'essence, injecteur, doseur distributeur, débitmètre d'air, carburateur, soupape de ralenti accéléré.

Electricité (moteur)

Bobine d'allumage, distributeur d'allumage, le générateur hall, câble d'allumage, démarreur, alternateur avec régulateur.

Train roulant

Corps de l'essieu avant, corps de l'essieu arrière, stabilisateur, bras oscillant transversal, barre de connexion, fusée d'essieu, jambe de suspension, support de jambe de suspension, ressorts hélicoïdaux, amortisseurs, correcteur d'assiette.

Electronique

Gestion digitale de l'électronique moteur, système d'allumage électronique, système d'injection électroniques, système d'alarme, commande à distance par infrarouge, système antiblocage ABS, anti-patinage ASR.

Sont exclus de la couverture

Dommmages à des parties non couvertes, Joints, joints simmer, les liquides de refroidissement et l'antigel, les produits chimiques, les filtres en tout genre, les fluides hydrauliques, les huiles, graisses ainsi que tout autre lubrifiant. Tout dégât imputable à un manque d'huile ou d'antigel ou dû au gel.

Couverture additionnelle

Lors de la réparation d'un des postes mentionnés ci-dessus, nous assumons également les frais pour: les coûts découlant de travaux de mesure, d'essai et de réglage, les tuyauteries et flexibles en caoutchouc, les bougies d'allumage et de préchauffage.

2.5 La „Tuning Garantie“ Quality1 comprend les pièces suivantes:

Moteur

Culasse, joints de culasse, bloc cylindre, arbre à cames, poussoirs, soupapes, guide de soupapes, entraînement de l'arbre à cames, chaîne de distribution, courroie crantée et tendeur, pistons, segments de pistons, bielles, bloc moteur, vilebrequin, coussinets de vilebrequin, carter d'huile, pompe à huile, boîtier de filtre à huile, contacteur de pression d'huile, turbo, y compris les pièces internes du circuit d'huile.

La Tuning Garantie est soumise aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour les autres systèmes de garantie, à l'exception des points suivants :

- Les tarifs correspondent à la prime de Garantie 1 Etoile pour 12 mois.
- La Tuning Garantie s'applique aux véhicules ne dépassant pas 4 ans d'âge ou 60'000 km et ayant un prix à neuf inférieur à 80000.- Frs.

3. Prestations

3.1 Prestations de garantie 1/3 et 5 étoile

Vous avez droit au remboursement des coûts effectifs découlant de la réparation en question, y compris toutes les pièces de rechange nécessaires à la réparation et compte tenu des conditions suivantes.

Pour tout sinistre pour lequel Garantie Quality1 fournit une couverture des frais de réparations découlant du contrat de garantie, le détenteur du véhicule devra assumer une franchise de Fr. 100.-.

Les coûts salariaux sont rémunérés comme suit, en fonction des temps prescrits par le constructeur/tarif horaire garage et le coût des matériaux neuf ou en échange standard, et en tenant compte du tarif des pièces détachées (après déduction d'un rabais de 10% sur le coût du travail et des pièces) et du kilométrage relevé lors du sinistre :

			Quality 1	Client	Garage
Jusqu'à	60'000	Km	80%	10%	10%
Jusqu'à	70'000	Km	70%	20%	10%
Jusqu'à	80'000	Km	60%	30%	10%
Jusqu'à	90'000	Km	50%	40%	10%
Jusqu'à	100'000	Km	40%	50%	10%
Jusqu'à	150'000	Km	30%	60%	10%
Plus de	150'000	Km	20%	70%	10%

100% lors de l'utilisation d'une pièce d'occasion

Lorsque les coûts de réparation dépassent la valeur de l'unité remplacée, telle qu'elle devrait être installée dans le cas d'un tel sinistre, l'obligation de remplacement se limite au coût de cette unité, y compris le frais de montage/démontage.

Votre facture doit être envoyée à Quality1 dans les 30 jours suivant la déclaration du sinistre, sinon il n'existe aucun droit aux prestations !

Le montant maximum de la compensation est limité par cas de dommage à la valeur actuelle du véhicule endommagé à l'époque de l'entrée du cas de garantie. La détermination de la valeur actuelle du véhicule a lieu conformément aux directives d'évaluation de l'association suisse des experts automobiles indépendants (ASEAi).

Toutes les pièces remplacées devront être conservées par le garage chargé d'effectuer les opérations et ce pendant une durée minimale de 10 jours ; ils devront pouvoir être présentés à un expert de Garantie Quality1.

3.2 Prestations de garantie “Easy 180”

Vous avez droit au remboursement des coûts effectifs découlant de la réparation en question, y compris toutes les pièces de rechange nécessaires à la réparation et compte tenu des conditions suivantes.

Pour tout sinistre pour lequel Garantie Quality1 fournit une couverture des frais de réparations découlant du contrat de garantie, le détenteur du véhicule devra assumer une franchise de Fr. 220.- .

Les coûts salariaux sont rémunérés comme suit, en fonction des temps prescrits par le constructeur/tarif horaire garage et le coût des matériaux neuf ou en échange standard, et en tenant compte du tarif des pièces détachées (après déduction d'un rabais de 10% sur le coût du travail et des pièces) et du kilométrage relevé lors du sinistre :

			Quality 1	Client	Garage
Jusqu'à	60'000	Km	80%	10%	10%
Jusqu'à	70'000	Km	70%	20%	10%
Jusqu'à	80'000	Km	60%	30%	10%
Jusqu'à	90'000	Km	50%	40%	10%
Jusqu'à	100'000	Km	40%	50%	10%
Jusqu'à	150'000	Km	30%	60%	10%
Plus de	150'000	Km	20%	70%	10%

100% lors de l'utilisation d'une pièce d'occasion

Vu le risque accru par rapport aux prestations, le remboursement max. s'élève à FR 5'000 -. par cas (déductions à faire). Chaque dépassement de cette limite est entièrement à charge du propriétaire du véhicule. Le montant maximum du remboursement est limité par cas de dommage à la valeur actuelle du véhicule endommagé au moment du sinistre, y compris les frais de montage/démontage. La détermination de la valeur actuelle du véhicule a lieu conformément aux directives d'évaluation de l'association suisse des experts automobiles indépendants (ASEAi).

Votre facture doit être envoyée à Quality1 dans les 30 jours suivant la déclaration du sinistre, sinon il n'existe aucun droit aux prestations !

Toutes les pièces remplacées devront être conservées par le garage chargé d'effectuer les opérations et ce pendant une durée minimale de 10 jours ; ils devront pouvoir être présentés à un expert de Garantie Quality1.

4. Exclusions de la Garantie Quality1

Sont exclus de la garantie dans tous les cas de figure les dommages imputables aux:

- accidents, c'est-à-dire aux événements non prévisibles, venant de l'extérieur et d'origine mécanique;
- effets d'une tempête, de grêle, de foudre, d'un tremblement de terre, d'une explosion, d'un court-circuit, d'un éboulement, de chutes de pierres, d'avalanches, de coulées de neige, pressions de la neige, les inondations et les montées des eaux;
- utilisations de liquides de fonctionnement et de lubrifiants non indiqués;
- modifications apportées à la construction de base du véhicule (p.ex. préparations spéciales, tuning) ou le montage de pièces ou accessoires étrangers non admis par le constructeur;
- excédents de poids de charge ou de traction auquel le véhicule aurait été soumis, plus élevés que ceux fixés par le constructeur;
- participation à des manifestations de conduite ayant un caractère de compétition ou des essais et mises au point en décaissant;
- traitements abusifs;
- vols, utilisations abusives et non autorisées, brigandage et détournement;
- états de guerre de tout genre, guerre civile, instabilités, grèves, lock-out, saisies, autres interférences d'ordre autoritaire, l'énergie nucléaire;
- tiers devant assumer, qu'il s'agisse du constructeur ou du prestataire, une réparation ou toute autre prestation de garantie;
- véhicules qui, pendant toute la durée de la garantie sont utilisés entièrement ou partiellement aux fins de transports professionnels de personnes physiques, qui sont loués à titre professionnel à un cercle de personnes changeant ou qui sont utilisés à titre professionnel comme véhicules d'auto-école.
- dont la cause réside dans le fait que les travaux de service, tels qu'ils sont prescrits par le constructeur, n'ont pas été effectués complètement ou correctement.
- si le dommage est causé par une partie défectueuse, qui n'est pas contenue dans la couverture.
- Dommages qui ont existés comme on peut le démontrer avant le début de la garantie.
- les événements qui sont annoncés plus tard que 3 jours après l'annonce du cas de garantie à Quality1.
- Prétentions frauduleuses : si l'ayant droit ou son représentant, dans le but d'induire l'assureur en erreur, dissimule ou déclare inexactement des faits qui auraient exclu ou restreint l'obligation de l'assureur, ou si, dans le but d'induire l'assureur en erreur, il ne fait pas ou fait tardivement les communications qui lui impose l'art. 39 de la loi du contrat d'assurance, l'assureur n'est pas lié par le contrat envers l'ayant droit.

sont également exclus les dégâts suivants:

- découlant de véhicules qui ne remplissent pas les conditions de la garantie.
- découlant de véhicules n'ayant pas été acquis par le partenaire contractuel en personne.
- pour des véhicules non immatriculés mais dont le détenteur est en possession d'une fiche de Garantie Quality1.
- pour tout véhicule ayant fait l'objet de fausses données, inscrites sur la fiche de garantie.

5. Dispositions

5.1 Cas de dommage

Chaque dommages doit être annoncé généralement à Quality1 AG au département de dommages en ligne ou par fax au moyen du formulaire de dommages avant le début de réparation. Si la communication du dommages est lisible et remplie correctement et si le cas du dommage est couvert sur la base des dispositions de garantie vous recevrez un numéro de libération du dommage. Celui-ci vous est attribué par fax.

5.2 Sinistres en Suisse

Afin que votre client puisse s'adresser sans problèmes en cas de dommage, veuillez attacher votre timbre de commerçant dans le document de garantie. Si vous ne pouvez pas réparer les dommages p. ex. pour des raisons de distance, veuillez renvoyer votre client dans un garage automobile reconnu. Veuillez dans ce cas que les dommages soient aussi annoncés à Quality1 AG. **La facture doit être envoyée directement en indiquant le numéro de dommages dans les 30 jours à Quality1 AG.**

5.3 Sinistres à l'étranger

Dans ce cas votre client doit faire exécuter la réparation dans un atelier de la marque en question. Après son retour, la facture y compris une confirmation des services et numéro de compte postale ou bancaires doit être envoyer directement à Quality1 AG.

5.4 Domaine d'application

La Garantie Quality1 est valable en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein, dans l'ensemble des pays européens mentionnés sur la Carte internationale d'assurance pour véhicules à moteur (carte verte) ainsi que dans l'ensemble des pays limitrophes de la Méditerranée et les îles qui la peuplent. La garantie demeure valable pendant la durée des transports maritimes, à condition que les endroits de départ et d'arrivée correspondent au règlement géographique.

Lorsque le détenteur transfère son domicile à l'étranger (cela ne touche pas la Principauté du Liechtenstein) ou qu'il équipe son véhicule de plaques étrangères, la garantie échoit avec effet immédiat.

Lors d'un changement de propriétaire, les droits et devoirs sont automatiquement transférés au nouveau détenteur.

La Garantie Quality1 demeure valable lors d'événements se produisant durant la durée de garantie et qui nous sont communiqués avant le début de réparation.

Toutes les exigences découlant d'un cas de garantie prescrit à l'échéance de la garantie.

En matière de juridiction compétente, l'Allianz Suisse Société d'Assurances reconnaît, outre le for de son siège de Zurich, celui de votre domicile au de votre siège en Suisse et au Liechtenstein.

Lorsque le détenteur du véhicule enfreint au devoir de dénonciation ou qu'il ne remplit pas le devoir de respect du contrat, notre devoir en tant que prestataire devient caduc, à moins qu'il soit prouvé que ce comportement contraire au contrat n'a entravé ni les suites, ni le constat du sinistre.

5.5 **Travaux de maintien/Service/Entretien**

Veillez informer vos clients que les conditions suivantes doivent être effectuées impérativement :

1. Contrôler périodiquement des niveaux (eau, huile, etc...)
2. Les intervalles de service doivent être respectées, conformément aux instructions d'entretien du constructeur par un atelier automobile reconnu, sinon toute demande de garantie devient caduque et à charge du propriétaire du véhicule.

Le client doit être rendu attentif sur ces dispositions en particulier et sur ces conséquences lors du non-respect des conditions de garantie. Si ces obligations ne sont pas observées, l'obligation de garantir est supprimée.

6. Fiche de garantie

6.1 Etablissement de la fiche de Garantie Quality1 (manuel)

Immédiatement après avoir vendu un véhicule muni de la Garantie Quality1, vous devrez remplir la fiche de garantie dans son intégralité et conforme à la vérité.

La copie blanche « Quality1 Service-Center » de la fiche de garantie, accompagnée d'une copie du permis de circulation, sont à retourner en l'espace de 5 jours à :

**Quality1 Garantie AG
Car Division
Bannholzstrasse 12
8608 Bubikon**

ou par Fax 055/ 254 30 05

N'oubliez pas de faire figurer sur ces fiches le timbre humide de votre entreprise.

Veillez conserver soigneusement la copie bleue « agent » aux fins de contrôles éventuels.

Quant au document de Garantie Quality1, y compris la fiche de garantie d'origine, il devra être remis au client.

Attention : en règle générale, les certificats de garantie nous parvenant avec retard peuvent être refusés par Quality1 AG !

6.2 Etablissement de la fiche de Garantie Quality1 (online)

Dès que vous avez vendu un véhicule muni d'une garantie Quality1, vous pouvez saisir en ligne les données complètement et exacte de la police de garantie (demande de garantie) .

La police de garantie "copie acheteur" y compris les directives, vont dans l'enveloppe de garantie remise au client.

La police de garantie "copie des vendeur" doit être gardée soigneusement par vous comme feuille de contrôle.

Il n'est pas possible à une date ultérieure la mutation de la police de garantie existante (couverture de garantie).

Veillez à ce que la police de garantie soit munie de votre timbre commerçant.

6.3 Mobilité Garantie

Moyennant supplément, vous avez la possibilité de conclure une assurance mobilité en faveur de votre client. Lorsque le client désire conclure cette assurance mobilité, il vous suffit de cocher le carré correspondant. Les prestations détaillées figurent sur le document de garantie.

7. Primes

Les prix sont précisés dans le document "tarifs".

7.1 Garantie de raccordement sur voitures neuves

Les tarifs de la garantie élargie, applicables aux voitures neuves, sont valables pour tout véhicule pour lequel une demande de garantie nous parvient avant que n'échoit la garantie deux ans accordée par le constructeur et l'ensemble des travaux de service doit avoir été effectué par un atelier automobile reconnu et capable.

7.2 Règlement des primes

Les fiches de garantie établies par vos soins seront décomptées en l'espace d'un mois. Le décompte fait office de quittance. La facture devra être réglée durant le délai de paiement usuel. Nous ne nous engageons de couvrir que les fiches de garantie qui nous parviennent et qui ont été payées dans les délais. Les certificats de garantie devront nous parvenir dans les 5 jours suivant la livraison du véhicule, sinon l'acceptation pourra être refusée.

8. Matériel publicitaire

8.1 Commande

Quality1 Garantie SA met à disposition de ses partenaires des moyens de publicité adéquats. En règle générale, leur remise se fait à titre gratuit.

Durant l'ensemble de la durée du contrat, vous êtes autorisé à utiliser l'identité corporative et le logo Quality1 à des fins publicitaires. Lorsque la collaboration cesse, vous devez immédiatement supprimer – en date de la cessation du contrat – l'utilisation du logo et du matériel publicitaire Quality1. En cas d'acte contraire, soit l'utilisation prohibée du logo et du matériel publicitaire suite à la résiliation écrite, il est convenu d'une amende conventionnelle de Fr. 10'000.--.

Notre conseiller de vente se fera un plaisir de vous conseiller concernant la mise en œuvre de nos matériaux publicitaires.

Flyer d'information client

Kein Autokauf ohne Quality1 Garantie!

Sie profitieren von vielen Vorteilen:

- Die Quality1 Garantie übernimmt für Sie innerhalb der Garantiedauer alle Reparaturkosten gemäss dem von Ihnen gewählten Garantiefumfang innerhalb ganz Europa!
- Die Quality1 Garantie regelt für Sie die Reparatur Ihres Fahrzeuges direkt mit der reparaturausführenden Werkstatt
- Unser „Europa Mobilitäts Paket“ ermöglicht Ihnen, im Schadenfall oder bei einem Unfall weiter mobil zu bleiben und beinhaltet zudem eine 24 Std. Help-Line
- Nach Ablauf der Garantie kann diese in den meisten Fällen verlängert werden - Sie erhalten automatisch eine entsprechende Offerte zugestellt.

QUALITY 1
GARANTIE

Quality1 AG
- Car Division -
Barnholzstr. 12
CH-8608 Bubikon



12/24 Monate Garantie für Ihr Fahrzeug

Gratuit

Plaque minéralogique avant

(existe aussi en autocollant av et ar)



Gratuit

Autocollant pour pare-brise



Gratuit

Drapeau

120 x 400 cm



1 pce = 66.- Sfr. excl. TVA

Banderole
80 x 200 cm



1 pce = 36.- Sfr. excl. TVA

Logos

Logo Type 1



Gratuit

Logo Type 2



Gratuit

Logo Internet

www.quality1.ch

Gratuit

Pocket-Flyer technique de vente (destiné aux vendeurs)

	<p>> VERTRAGS-INHALT</p> <p>Wie beinhaltet die Garantie für Neuwagen und Occasionen?</p> <ul style="list-style-type: none"> Dasem für 12- oder 24 Monate möglich (Allgemeine Geschäftsbedingungen im Vertrag beilegen) Die Garantie kann in den meisten Fällen verlängert werden (Der Kunde bekommt vor Ablauf eine weitere Option) Die Garantie hat eine 24-Stunden-Service-Hotline 24h-Notrufservice (Kundenhotline, kann bis zum 24h-Notruf der Vertragspartner abgerufen werden) Die Garantie kann beim Fahrzeugkauf im Leasing integriert werden 	<p>> VERKAUFEN-ABER WIE?</p> <ul style="list-style-type: none"> Grundprinzip: Schon zu Beginn des Verkaufsgesprächs die Garantie in die Offer für den Fahrzeugkauf integrieren, dazu <ul style="list-style-type: none"> der Kunde kommt in der Beratung, um ein Fahrzeug zu kaufen und nicht eine Garantie bei spontanen Fragen des Kunden nach einer Garantie ist selten Um eine Garantie zu verkaufen muss diese vom Verkauf eines Kunden vorgeschlagen werden Die Vorteile der Garantie von Anfang an in den Fahrzeugverkaufpreis integrieren <ul style="list-style-type: none"> beim Verkauf der Verkaufserhöhung mit den Vorteilen der Garantie argumentieren (Sicherheit) Die Garantie sollte einen hohen Bekanntheitsgrad haben Bei Leasingverträgen aufzeigen dass eine Garantie die monatliche Leasingrate nur wenig beeinflusst Garantie-Flyer ausstellen <ul style="list-style-type: none"> Die Flyer für den Kunden gut sichtbar im Kundenstand und Verkaufsbereich ausstellen Maßnahmenempfehlungen <ul style="list-style-type: none"> Kunden vor Ablauf der 12- oder 24-Monatsgarantie kontaktieren und eine Verlängerung anbieten Verfüge Kunden, die auf die 24-Stunden-Service-Hotline, um 24h-Notruf zu bekommen
	<p style="text-align: right;">- only the best for your car -</p>	

Gratuit

Quality1 AG
„Car Division“
Bannholzstrasse 12
8608 Bubikon



-Pour votre sécurité dans la voiture d'occasion commerce –